

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M2
Mention :	FINANCE					
Parcours :	Chargé d'affaires en banque (CAB)					
Volume horaire étudiant :	476 h	h	h	h	h	476 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Mohamed ZOUAOUI Maître de conférences ☎ 03.80.39.54.35 Mohamed.zouaoui@u-bourgogne.fr	Aurore DE OLIVEIRA Bureau 128 Pôle économie gestion ☎ 03.80.39.54.21 aurore.de-oliveira@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	IAE de Dijon

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La parcours Banque « Chargé d'affaires en banque » du master Finance vise à former des étudiants spécialisés dans les domaines de la comptabilité, la finance et la gestion bancaire. La vocation principale est de répondre à un besoin de cadres en banque (chargés d'affaires professionnel ou entreprise) en vue de diriger une équipe, une agence puis un groupe d'agences. Cette spécialité permet d'acquérir des connaissances et des compétences approfondies en Finance et en Gestion bancaire. Nos étudiants auront la possibilité d'acquérir les techniques et les savoir-faire actualisés, pratiqués dans les banques françaises.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

L'objectif du parcours Banque « Chargé d'affaires en banque » est de répondre aux exigences de métiers ciblés de Chargé d'Affaires professionnel ou entreprise.

La transformation des métiers de la bancassurance sous l'influence d'une forte évolution du tertiaire, d'une restructuration du secteur de la Banque Assurance, et d'une évolution de la pyramide des âges en

faveur du renouvellement des effectifs, nécessite ces dernières années et pour les prochaines années le recrutement d'importants cadres bancaires et d'assurance (Bancassurance).

Dans ce contexte, différents facteurs ont justifié la nécessité d'une formation de haut niveau (à niveau Bac + 5) par apprentissage aux métiers de cadres bancaires :

- La forte demande des professionnels de la Place (10 banques partenaires, Comité régional de la fédération bancaire) ;
- La nécessité de former spécifiquement aux métiers de cadres bancaires de haut niveau : Chargé d'Affaires des segments professionnels et entreprises, Gestionnaires de Patrimoine (conseil en gestion de patrimoine). Ces métiers fortement valorisés sont en pleine mutation.
- Le soutien très fort des institutions bancaires régionales (Région Bourgogne-Franche-Comté, Région Grand Est relayé par le comité régional de la Fédération Française des Banques).
- L'absence de cette formation par alternance dans notre zone de recrutement (Bourgogne, Franche-Comté...).
- Une forte demande des étudiants à la recherche d'une expérience plus longue en banque et une approche différente du monde professionnel (préparation à des métiers ciblés de cadres, suivi plus important, une flexibilité des postes induite d'une longue période d'apprentissage...).

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Compétences techniques, opérationnelles, relationnelles, analytiques dans le domaine de la finance, comptabilité, contrôle de gestion et de la gestion des organisations.

Plus précisément, les étudiants sont capables de répondre aux principales missions remplies par les cadres en banque :

- Analyse financière des comptes consolidés
- Mise en place, suivi d'un processus budgétaire
- Analyse et correction des écarts
- Simulations financières et économiques
- Calcul des coûts (plusieurs méthodes de calcul des coûts)
- Calcul du risque d'exploitation, du risque financier
- Choix de financement
- Mise en place, analyse et suivi des tableaux de bord
- Choix d'investissement...

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

A l'issue d'une année d'alternance, les étudiants disposent d'une expérience professionnelle qui leur permet de postuler plus facilement aux emplois proposés.

Cela se traduit par des compétences techniques plus poussées (maîtrise des outils informatiques, certification AMF....)

Modalités d'accès à l'année de formation :

Le candidat doit postuler au diplôme via l'application e-candidat du site de l'IAE DIJON. Les dates d'ouverture et de clôture de chaque formation seront également indiquées sur le même site.

■ De plein droit :

Les étudiants qui auront validé les 60 crédits ECTS de la 1^{ère} année du Master Finance (en formation initiale ou en double compétence) sont admis de plein droit pour la poursuite de leurs études en 2^{ème} année du même Master.

■ Sur sélection (dossier + entretien) :

En fonction des capacités d'accueil (20 étudiants), les étudiants ayant validé 60 crédits ECTS d'un autre Master Sciences du Management de l'Université de Bourgogne, ou d'un Master d'une autre Université ou d'un autre établissement dans le domaine des sciences de gestion ou dans d'autres disciplines jugées compatibles (AES, droit, sciences économiques, formations d'ingénieur ou scientifique...), pourront être admis à postuler pour terminer leur parcours au sein de la deuxième année du Master Finance.

Une fois validés sur des critères « académiques » par l'équipe pédagogique de l'IAE, les dossiers sont envoyés à l'équipe DRH des banques partenaires pour sélectionner définitivement leurs futurs collaborateurs.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

Après examen de dossier et entretien individuel, les personnes exerçant une activité professionnelle et désireuses de suivre le Master Finance parcours « Chargé d'affaires en banque » en formation continue ont la possibilité de préparer la première année du cursus, après validation éventuelle d'acquis et ajustement du programme des cours en rapport avec leur cursus antérieur.

Les candidats sélectionnés pour suivre la formation continue intégrée dans le cadre d'un plan de développement des compétences ou d'un projet de transition professionnelle devront effectuer un stage alterné en entreprise d'accueil d'une durée minimum de 630h.

Les candidats sélectionnés pour suivre la formation continue intégrée dans le cadre d'une reconversion ou promotion par l'alternance (pro-A) seront en alternance dans leur entreprise.

En formation initiale : s'adresser à la scolarité de l'IAE (03.80.39.54.21)

En formation continue : s'adresser au Service commun de Formations Continue et par Alternance de Bourgogne : SEFCA (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ **Schéma général des parcours possibles :**

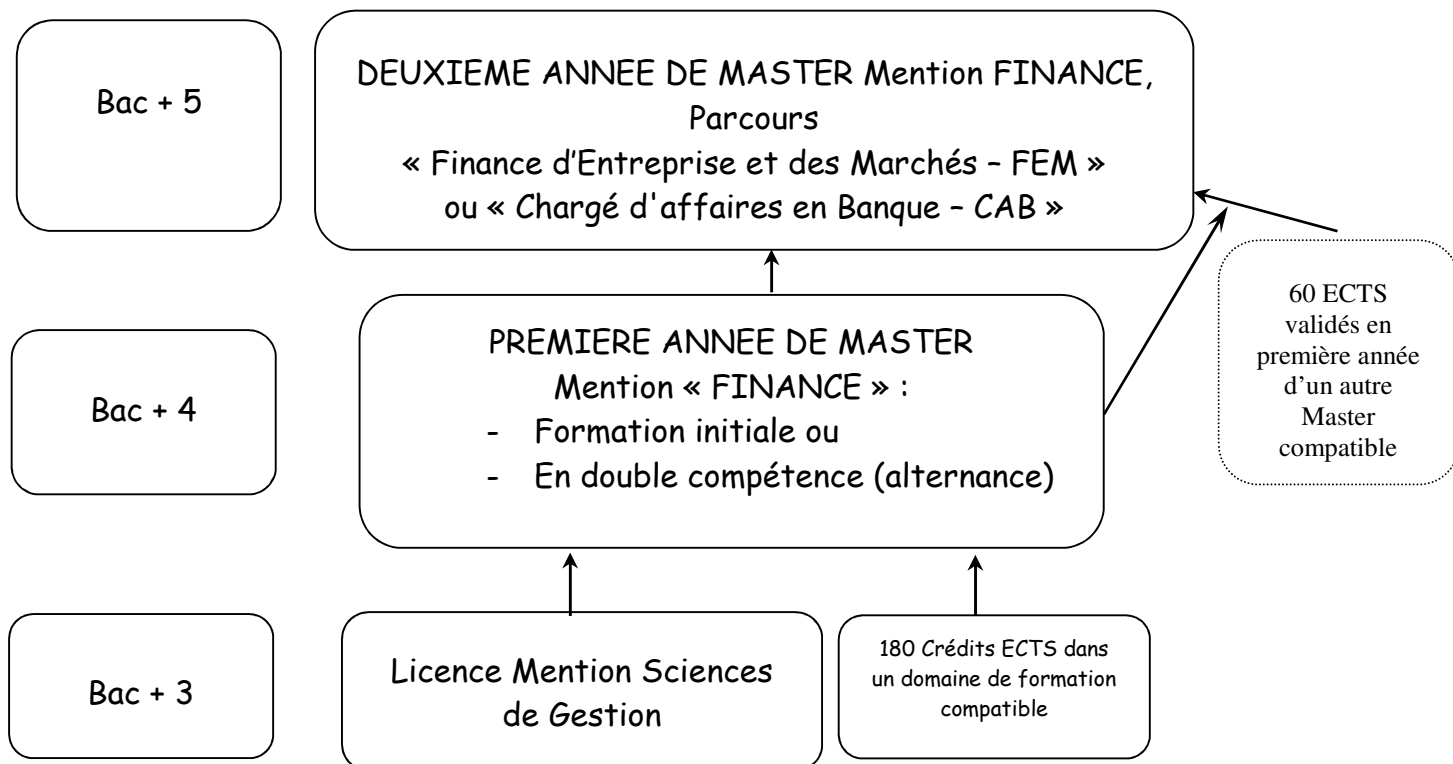


Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Cours mutualisés avec le parcours FEM

Cours mutualisés avec FEM et BPA

SEMESTRE 3

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Gestion d'actifs	Marché et portefeuille obligataires	17,5			17,5	3	CT écrit 2H	3		3
	Gestion du risque de taux d'intérêt	14			14	2	CT écrit 2H	2		2
	Gestion de portefeuille	21			21	3	CT écrit 2H	3		3
TOTAL UE 1		52,5			52,5	8		8		8

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Gestion d'entreprise	Gestion de trésorerie	17,5			17,5	3	CT écrit 1H30 et CC (dossier)	2	1	3
	Evaluation des entreprises	21			21	3	CT écrit 2H	3		3
	Business Games	10,5			10,5	1	Dossier	1		1
TOTAL UE 2		49			49	7		6	1	7

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Pilotage et Gouvernance des Organisations	Pilotage et création de valeur	10,5			10,5	1	CT écrit 1H	1		1
	Gouvernance des organisations	21			21	4	CT écrit 2H	4		4
TOTAL UE 3		31,5			31,5	5		5		5

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Langues et Langages	Anglais Financier	18			18	2	CT	2		2
	Programmation	21			21	3	Dossier	3		3
TOTAL UE 4		39			39	5		5		5

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Ingénieries et gestion de patrimoine	Gestion de patrimoine	10,5			10,5	1	CT écrit 2H	1,5		1,5
	Ingénierie sociétaire	14			14	2	CT écrit 2H	2		2
	Ingénierie financière	10,5			10,5	2	CT écrit 2H	1,5		1,5
TOTAL UE 5		35			35	5		5		5

TOTAL S3		207			207	30		29	1	30
-----------------	--	------------	--	--	------------	-----------	--	-----------	----------	-----------

SEMESTRE 4

UE 6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Fiscalité, droit et finance	L'imposition des produits financiers	17,5			17,5	2	CT écrit 2H	2		2
	Fiscalité des structures	14			14	2	CT écrit 2H	2		2
TOTAL UE 6		31,5			31,5	4		4		4

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Financement de la firme	Introduction aux techniques de financement	21			35	3	CT écrit 1H	3		3
	Produits bancaires et garanties	21			35	3	CT écrit 2H	3		3
TOTAL UE 7		42			42	6		6		6

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Relations clients	Communications bancaires	21			21	2	CT écrit 1H	2		2
	Relations banques entreprises	14			14	2	CT écrit 2H	2		2
TOTAL UE 8		35			35	4		4		4

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Evaluation et gestion des risques	Défaillance des entreprises et gestion du risque	21			21	2	CT écrit 2H	2		2
	Stratégie et business plan	14			14	2	CT écrit 1H	2		2
TOTAL UE 9		35			35	4		4		4

UE 10	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Professionalisation	Conférences de professionnels	50			50					
	Grand oral	30			30	4	Grand oral	4		4
	Mémoire d'alternance	20			20	8	Soutenance	8		8
	Suivi du projet professionnel	10,5			33					
	Travaux pédagogique encadrés	15			31					

TOTAL UE 10		125,5		150		12	12
TOTAL S4		269		269	30	30	30

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université :
<http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentieletudeslmd.pdf>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université

Dispositions relatives à l'UE 7 - Professionnalisation

1. Le grand oral

L'épreuve du Grand Oral a pour objet de permettre aux étudiants de présenter devant un jury composé d'enseignants et de professionnels, un sujet de recherche qui est en lien avec les domaines de la finance. Le grand oral repose sur la capacité de l'étudiant à présenter, une problématique les référentiels théoriques mobilisés, la démarche et l'analyse méthodologique suivies. La préparation de cette épreuve se fait grâce à différents cours dispensés en première et deuxième année (méthodologie de la recherche, les thèmes de recherche finance, approche organisationnelle de la finance). Le jury attribue une note en prenant en considération la qualité des recherches théoriques (pertinence des théories, compréhension des théories mobilisées), la clarté du propos (qualité de la problématique, les réponses apportées au problème organisationnel soulevé), le recul nécessaire qu'un financier doit avoir pour aider le dirigeant à prendre des décisions.

2. Mission en alternance

La période de professionnalisation est réalisée tout au long de l'année universitaire selon le rythme défini dans le programme du Master 2 Finance, parcours CAB. Au total, l'étudiant alterne entre formation universitaire (semaines IAE) et périodes en entreprise sur 12 mois pour 476 h de cours et examens à raison de semaines de 35h (à l'université comme en entreprise). L'alternant réalise une mission en entreprise sur une année. Le choix de la structure d'accueil est libre en fonction du projet professionnel (sous réserve de validation pédagogique). Chaque alternant est suivi par un tuteur universitaire : enseignant de l'équipe pédagogique du Master Finance. De la même façon, la structure d'accueil désigne un tuteur (ou Maître d'apprentissage) qui assure un encadrement dans l'entreprise. Les deux tuteurs se rencontrent au moins une fois dans l'année et font le point des apprentissages et des missions confiées aux alternants. La mission en entreprise doit correspondre à une fonction dans le domaine de la finance, du contrôle et du pilotage. L'alternant présente un rapport écrit de fin d'alternance lors d'une soutenance orale devant un jury composé du tuteur entreprise et du tuteur universitaire.

Si le responsable de l'entreprise est empêché pour la soutenance, l'entreprise transmet un avis circonstancié sur le travail accompli par le stagiaire. Il est remplacé pour la soutenance par un autre membre de l'équipe pédagogique. A l'issue de la soutenance, le jury attribue au candidat une note prenant en considération le travail de l'alternant dans l'entreprise, la qualité du rapport présenté ainsi que la qualité de la soutenance.

● Sessions d'examen

Les évaluations sont faites en contrôle continu (CC) ou en contrôle terminal (CT) ou en combinant les deux formes d'évaluation.

Observation : la seconde année de Master parcours Chargé d'affaires en banque est annualisée étant donné le régime de l'alternance. Les sessions d'examen se tiennent en tenant compte du calendrier de l'alternance.

● Règles de validation et de capitalisation :

Principes généraux :

Le contrôle des connaissances repose sur les conditions générales suivantes (M1 et M2) :

- La moyenne générale de chaque semestre est déterminée par compensation entre UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient correspondant à des crédits européens (ECTS). Le semestre est validé et capitalisé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- Pour toute UE composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient attribué à la matière. Toute UE validée est capitalisée en crédits ECTS.
- Chaque année de Master est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Il peut y avoir compensation entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre de chaque année.
- Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 pour un semestre du M1, et que la moyenne générale sur l'année du M1 est inférieure à 10/20, l'étudiant doit se représenter à une seconde session de rattrapage qui est organisée en septembre de chaque année. L'étudiant doit alors repasser les UE non validées. **A noter qu'il n'y a pas de session de rattrapage en seconde année de Master Finance, parcours Chargé d'affaires en banque.**
- A l'intérieur d'un semestre, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées qui sont capitalisées.
- L'étudiant qui n'a pas validé le premier semestre est autorisé à suivre les enseignements du second semestre, la seconde session étant organisée en septembre pour les deux semestres d'enseignement. Il en va de même pour les semestres 3 et 4.
- Le barème d'attribution des mentions par année du Master est le suivant : de 10 à 11,99/20 : Mention Passable, de 12 à 13,99/20 : Mention Assez-Bien, de 14 à 15,99/20 : Mention Bien, plus de 16/20 : Mention Très Bien
- Le Master Mention Finance parcours Chargé d'affaires en banque est attribué aux étudiants qui ont validé les 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres d'enseignement et qui ont validé le stage obligatoire de fin de parcours.

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions :

A l'issue de la première année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 valide son année avec le cas échéant, une mention en fonction de la moyenne générale obtenue en première année de Master.

A l'issue de la deuxième année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure à 10 sur 20 devient titulaire du Master Economie-Gestion, Mention Finance – Parcours « Chargé d'affaires en Banque ». Les conditions d'attribution de la mention sont celles de la mention Master sciences du management.

Dispositions relatives à chaque matière figurant dans une U.E :

Chaque matière figurant dans une UE donne lieu à une évaluation dont les modalités pratiques sont définies par l'enseignant en charge du cours et figurent dans le tableau ci-dessous. Les modalités pratiques sont rappelées aux étudiants au plus tard lors de la première séance d'enseignement.